

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 27/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Sophie DUCCA, Valerie AZAN, Liliane BARGES, Jade BELLANGER et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE, Thibaut CHARLOT.

Convocation et affichage : 01/06/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

OBJET : SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE SUR LA RD 946 (EN AGGLOMERATION)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal qu'il serait souhaitable de sécuriser la traversée du village sur la RD 946 en agglomération.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de repeindre le passage piéton et propose d'installer des plots routiers solaire LED 40 tonnes pour le signaler.

Il présente les devis correspondants.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition de repeindre le passage piéton et d'installer des plots routiers lumineux solaire pour le signaler ;
- valide le devis de l'entreprise SIGNALETIQUE – 04100 Manosque pour un montant de 380.00 €HT ;
- valide le devis de la société PROZON pour un montant de 316.93 €HT (hors frais de port) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 08 juin 2026

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire, Antoine POLATOUCHE

